



TERRITOIRE D'ENERGIE LOT-ET-GARONNE
26, RUE DIDEROT – 47031 AGEN CEDEX
☎ 05. 53. 77. 65. 00 – FAX : 05. 53. 77. 72. 78

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2023-199-AGDP

Objet : Prestations d'un traiteur pour les 70 ans de TE 47

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

Nous, Jean-Marc CAUSSE, Président de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article « L 5211-10 »,

VU, la Délibération du Comité Syndical en date du 27 juillet 2020, déposée en Préfecture le 29 juillet 2020, donnant certaines délégations au Président,

VU, l'article 1^{er}, 4^{ème} alinéa de cette Délibération, relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables jusqu'à 39 999 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU, l'article « R.2123-1 » du Code de la Commande Publique,

CONSIDÉRANT la nécessité de faire appel à un traiteur la journée et soirée d'anniversaire des 70 ans de TE 47, prévue le 27 juin 2023,

VU, la consultation lancée par TE 47 et les offres reçues dans ce cadre,

DÉCIDONS

ARTICLE 1 :

En application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique, il est décidé de passer une procédure adaptée, portant sur les prestations d'un traiteur pour les 70 ans de TE 47, avec OLIVIER TRAITEUR AGENAIS, situé 145 boulevard de la République – 47000 Agen.

ARTICLE 2 :

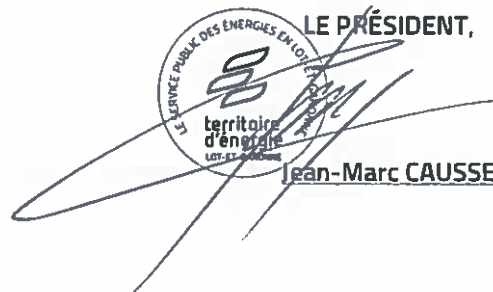
Le montant forfaitaire de la prestation s'élève à 19 700 € HT.

Une avance de 10 870 € correspondant à 50% du montant TTC sera versée au moment de la notification.

ARTICLE 3 :

Cette dépense est prévue au budget 2023.

A AGEN, le 9 juin 2023

LE PRÉSIDENT,

Jean-Marc CAUSSE

